ADEME & VOUS

N°72 - février 2014

Le magazine à destination des entreprises et des collectivités territoriales

02 / **Décryptage** CEE, une nouvelle dynamique **04** / **Géothermie** Mutualiser l'énergie en sous-sol **05** / **Agriculture** Accord-cadre en Champagne-Ardenne **05** / **Énergie** La santé s'engage en Normandie **06** / **Longueur d'avance** Fibres végétales dans le bâtiment

Programmes européens 2014-2020 / P. 07

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

LE CONTEXTE /

→ La directive européenne sur l'efficacité énergétique impose d'économiser chaque année 1,5 % des volumes d'énergie vendus sur la période 2010-2012.

LES ENJEUX /

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue aujourd'hui un outil clé pour aider particuliers, entreprises et collectivités à prendre le virage de la transition énergétique. Transition qui devra permettre d'atteindre les engagements nationaux de réduction de 30 % de la consommation d'énergie fossile d'ici à 2030 et de 50 % de la consommation énergétique à l'horizon 2050.

L'ESSENTIEL /

→ Entre 2015 et 2017, le dispositif des CEE, créé en 2006, devra permettre d'économiser 660 TWh cumac, soit quasiment deux fois plus que sur la période précédente.

CEE, une nouvelle **dynamique**

Décryptage

Cyrielle Borde /
coordinatrice certificats d'économies d'énergie au service Climat de l'ADEME

Quel bilan tirez-vous à ce jour du dispositif des certificats d'économies d'énergie ?
Cyrielle Borde : D'après un récent sondage réalisé par l'ADEME, plus de 75 % des ménages ayant effectué des travaux d'économies d'énergie estiment que la prime CEE a eu un effet incitatif. De plus, 60 % des personnes interrogées considèrent la recherche d'économies d'énergie comme la principale motivation pour réaliser des travaux. En complément du crédit d'impôt développement durable (CIDD) ou de l'éco-prêt à taux zéro, les CEE apportent une contribution très positive à l'amélioration énergétique des logements des particuliers. De 2006 à 2011, ils ont ainsi permis d'éviter 8,1 millions de tonnes de CO_2.

Concrètement, comment cela fonctionne-t-il ?
C. B. : Lancé en 2006, le dispositif des CEE a pour but de contraindre les fournisseurs d'énergie (les obligés) à réaliser des économies d'énergie en incitant leurs clients à investir dans des équipements plus performants. Pour chaque kWh cumac (c'est-à-dire cumulé et actualisé) économisé, l'administration délivre un CEE. Un objectif triennal est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leur volume de ventes. Si l'obligé n'atteint pas son objectif, il s'acquitte d'une amende proportionnelle au nombre de kWh cumac manquants. Mais les obligés peuvent aussi racheter des CEE. Le dispositif est en effet ouvert à d'autres acteurs, dits « éligibles » (collectivités territoriales, bailleurs sociaux et l'Agence nationale de l'habitat), qui peuvent faire certifier leurs propres actions d'économies d'énergie, récupérer les certificats puis les échanger sur le marché.

La deuxième période 2011-2013 a été prolongée d'un an jusqu'au 31 décembre 2014. On passera ensuite à la troisième période…
C. B. : Cette troisième période 2015-2017 aura un objectif d'économies d'énergie de 220 TWh cumac par an. C'est donc un objectif de 660 TWh sur trois ans, soit quasiment le double des ambitions de la deuxième période 2011-2013. La part des distributeurs de carburants passera de 26 % à 45 % de l'obligation totale. Celle-ci sera calculée pour tous à 75 % sur la base des prix TTC des énergies et à 25 % sur les volumes vendus en kWh.

Le dispositif des CEE sera amélioré pour tenir compte du retour d'expérience de la deuxième période, des conclusions de la concertation et des recommandations de la Cour des comptes…
C. B. : En effet, il s'agira tout d'abord de simplifier le dispositif en standardisant les documents et en instituant un processus déclaratif de demande des CEE, couplé à un contrôle *a posteriori*. La transparence du dispositif sera également renforcée, en particulier grâce à la création d'un comité de pilotage chargé d'assurer un dialogue permanent avec les parties prenantes. Pour accompagner la montée en puissance des actions de rénovation énergétique, en nombre et en qualité, des programmes spécifiques seront créés, comme le passeport de la rénovation énergétique proposé aux particuliers. L'éco-conditionnalité (RGE) sera instaurée comme pour les autres dispositifs publics de soutien. Enfin, nous allons réviser le catalogue d'opérations standardisées (plus de 300 fiches), pour intégrer notamment les nouvelles réglementations et références de marché. /

www.ademe.fr/ademe-et-vous
www.developpement-durable.gouv.fr/cee

cyrielle.borde@ademe.fr

« Plus de 75 % des ménages ayant effectué des travaux d'économies d'énergie estiment que la prime CEE a eu un effet incitatif. »

© Emmanuel Fradin

Que trouve-t-on dans l'annuaire de l'éco-conception ?

LA RÉPONSE DE L'ADEME / Pour la première fois en France, l'ADEME a recensé les informations utiles à toute entreprise qui souhaiterait se lancer dans une démarche d'éco-conception. Véritable levier de création de valeur, l'éco-conception vise à réduire les impacts environnementaux des produits (biens ou services) dès leur conception. Retrouvez dans l'annuaire plus de 820 contacts, 320 outils d'éco-conception (guides pratiques, logiciels d'analyse de cycle de vie, etc.), 330 formations initiales ou continues, 180 retours d'expérience d'entreprises. Cet outil (sous format Excel), qui sera actualisé tous les ans avec des informations qualifiées, permet notamment d'identifier les ressources adaptées à vos besoins, comme par exemple le bon réseau sur votre territoire ou les formations proposées dans ce domaine. /

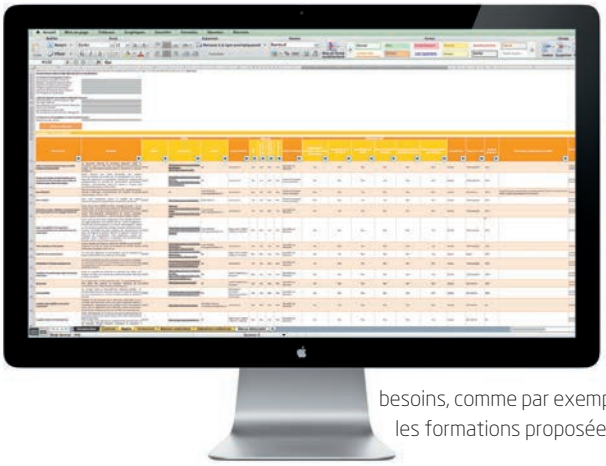

L'annuaire est disponible sur demande : annuaire.ecoconception@ademe.fr

Cofinancez **une thèse innovante avec l'ADEME !**

L'ADEME cofinance chaque année une soixantaine de projets de thèse. Ces travaux renforcent les capacités de recherche au plan national dans les domaines d'intervention de l'Agence. Les projets de thèse attendus associent un candidat, un laboratoire d'accueil et un partenaire cofinanceur. Pour 2014, l'Agence souhaite soutenir des projets en lien avec ses cinq programmes principaux : villes et territoires durables ; systèmes de production, utilisation efficace des ressources et énergies renouvelables ; agriculture, forêt, biomasse et sols ; impacts sur la santé et l'environnement, réduction des impacts des activités humaines sur la qualité de l'air ; énergie, environnement et société. Les candidatures sont à déposer sur l'extranet TheseNetAdeme jusqu'au 1er avril 2014 à 14 h. Les projets retenus seront communiqués au candidat, au laboratoire et au partenaire cofinanceur début juillet 2014. /

maguy.favreliere@ademe.fr
nicolas.tonnet@ademe.fr

www.thesenet.ademe.fr

Repères

4,76
millions de tonnes d'emballages ménagers ont été mis sur le marché en 2012.
Source : ADEME

49 000 inscrits
(particuliers, entreprises, collectivités ou associations) à la démarche ÉcoWatt Bretagne.
Source : ADEME

AGENDA /

L'ADEME ORGANISE

25 ET 26 MARS
PARIS
RECONVERSION DES FRICHES URBAINES POLLUÉES
Cette 4e édition des journées techniques nationales sera l'occasion de faire un point d'avancement sur les démarches, les méthodes et les outils disponibles, et de partager les retours d'expérience et les bonnes pratiques des opérateurs de terrain.

17 ET 18 JUIN
CHAMBÉRY - PALAIS DES CONGRÈS
JOURNÉES NATIONALES D'ÉTUDES SUR LE MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ
Ces 4e journées nationales d'études sur le management de la mobilité traiteront des thématiques de la mobilité et des déplacements de personnes, à partir d'études nationales et de retours d'expériences des territoires.

L'ADEME PARTICIPE

19 AU 21 MARS
PARIS - PORTE DE VERSAILLES
SALON ECOBAT
Le salon du bâtiment et de la ville durables propose, depuis sa création, d'aborder et d'anticiper les évolutions majeures du secteur et d'accompagner chaque professionnel de la ville et du bâtiment au travers de prospective, d'échanges constructifs et de découvertes des solutions de demain. L'ADEME Île-de-France interviendra le 22 mars sur les enjeux de la rénovation énergétique : Plan Bâtiment Durable, objectifs et réactions des professionnels.

Toutes les manifestations sur *www.ademe.fr/manifestations*

Avec le Fil d'actu, suivez l'info par mail. Inscription sur www.ademe.fr

3 projets qui démarrent

OÙ ?	Dans le Val-de-Marne.
QUI ?	Arcueil, Gentilly, le SIPPEREC, le conseil général du Val-de-Marne, Cofely et l'ADEME.
POURQUOI ?	Utiliser la géothermie pour offrir aux habitants de l'eau chaude sanitaire et du chauffage à un prix maîtrisé.

10 000
équivalent-logements pourraient être chauffés grâce à la centrale géothermique couplée au réseau de chaleur.

© Olivier Culmann/Tendance Floue

1 Géothermie
Mutualiser l'énergie en sous-sol

Grâce à la nappe d'eau chaude du Dogger, l'Île-de-France compte déjà 33 installations géothermiques qui alimentent 170 000 équivalent-logements. L'objectif est de doubler la production de géothermie profonde d'ici à 2020. *« Après Neuilly-sur-Marne, les villes d'Arcueil et de Gentilly ont opté pour un projet commun de géothermie profonde,* explique Guillaume Perrin, responsable Réseau de chaleur et Énergie profonde à l'ADEME Île-de-France. *Les travaux de forage ont démarré en novembre dernier. Ils permettront de puiser à 1 600 mètres une eau à 70 °C et de l'amener en surface afin de récupérer ses calories. »* La centrale géothermique, d'une puissance de 10 MW, sera mise en service en 2015. Première création *ex-nihilo* d'une centrale et d'un réseau associé, cette solution permettra de couvrir 60 % des besoins en énergie du réseau de chaleur commun aux deux villes, le reste étant assuré par le gaz naturel. L'équivalent de 10 000 logements, notamment des logements sociaux, seront ainsi alimentés en chauffage et en eau chaude sanitaire.

Très impliquée dans ces projets, l'ADEME a apporté aux communes un accompagnement technique qui a permis d'affiner leur cahier des charges. En partenariat avec le conseil général du Val-de-Marne, l'Agence leur a par ailleurs accordé une aide de plus de 13 millions d'euros dans le cadre du Fonds Chaleur. /

@ *guillaume.perrin@ademe.fr* + *www.sipperec.fr*

© Chambre d'agriculture de l'Aube

2

Agriculture
Accord-cadre en Champagne-Ardenne

OÙ?
En Champagne-Ardenne.

QUI?
La Région, l'État, les quatre chambres d'agriculture de la région, l'Agence locale de l'énergie et du climat des Ardennes, Valeur Bois, les Communes forestières Champagne-Ardenne et l'ADEME.

POURQUOI?
Structurer un réseau afin de renforcer la déclinaison opérationnelle du PCAER.

10
partenaires ont signé cet accord.

Depuis dix ans déjà, de nombreux acteurs des secteurs agricoles et forestiers de Champagne-Ardenne travaillent en concertation pour faire progresser le Plan Climat Air Énergie régional (PCAER) sur leur territoire. Début 2013, ils ont signé un accord-cadre Climat Air Énergie dans le secteur agricole et forestier, qui vise à mieux structurer cette coopération pour les trois ans à suivre avec, entre autres objectifs, la réduction de 20 % d'ici à 2020 des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. *« Trois axes de travail sont particulièrement ciblés : le bois-énergie, la méthanisation ainsi que la maîtrise de l'énergie, le climat et l'air en agriculture »*, précise Christelle Lancelot, ingénieur à la direction régionale Champagne-Ardenne de l'ADEME. Dans cette perspective, l'accord-cadre définit précisément les objectifs, les modalités d'intervention et de coopération ainsi que le pilotage des dix instances qui l'ont signé.

À l'origine de la rédaction de ce document, l'ADEME joue un rôle moteur dans l'animation du réseau. *« À ce titre, l'Agence proposera le 3 avril prochain une demi-journée de travail qui permettra de réaliser un premier bilan de cette collaboration régionale, mais aussi d'envisager ses perspectives avec le regard critique d'un expert. »* /

+ *christelle.lancelot@ademe.fr*

@ *www.champagne-ardenne.ademe.fr*

3

Énergie
La santé s'engage en Normandie

© ADEME

OÙ?
En Basse-Normandie.

QUI?
L'Agence régionale de Santé et l'ADEME, en concertation avec les trois fédérations hospitalières régionales et les OPCA régionales.

POURQUOI?
Aider le secteur de la santé à mettre en œuvre une politique de développement durable.

– 3,8 %
c'est l'objectif annuel visé par l'accord-cadre pour la réduction des consommations énergétiques.

Constitué de plus de 60 établissements de santé et de 450 établissements et services médico-sociaux, le secteur de la santé bas-normand est un gros consommateur d'énergie et représente 18 % des consommations énergétiques dans le tertiaire. *« En novembre dernier, nous avons signé un accord-cadre avec l'Agence régionale de Santé, qui structure l'accompagnement entrepris depuis plusieurs années par l'ADEME »*, note Karine Bosser, coordinatrice du pôle Aménagement Climat à l'ADEME Basse-Normandie. Ce partenariat de trois ans aidera de façon très pratique les établissements dans leur démarche de développement durable, autour de quatre objectifs : optimiser leur consommation énergétique, limiter leurs émissions de gaz à effet de serre, développer les achats responsables et favoriser la réalisation de bâtiments à haute qualité environnementale.

Les retombées de cette signature – la première du genre en France – ne se sont pas fait attendre. Dès janvier, l'Agence a proposé une journée de formation-action à la maîtrise de l'énergie et organisé une opération groupée de diagnostics énergétiques des bâtiments d'une dizaine d'hôpitaux. *« D'autres formations sont programmées (développement durable, achats, énergies renouvelables) et nous continuons à financer les opérations exemplaires que mènent les établissements de santé dans ce domaine. »* /

+ *karine.bosser@ademe.fr*

@ *www.ars.basse-normandie.sante.fr*

Le saviez-vous ?

GÉOTHERMIE PROFONDE
Maîtriser les coûts grâce à la mutualisation

Aujourd'hui, le chauffage représente le poste le plus important de la consommation énergétique des ménages. Dans un contexte de hausse des prix des énergies fossiles, développer le chauffage par géothermie pour alimenter les logements collectifs est une solution alternative pour les habitants et les communes, notamment pour lutter contre la précarité énergétique. Elle garantit une maîtrise des coûts et des factures de chauffage sur le moyen et long terme. Idéalement, pour optimiser un réseau de géothermie, il faut y raccorder de nombreux logements. Jouer la carte de la mutualisation entre communes, comme Arcueil et Gentilly, s'avère ainsi intéressant.

+ *www.brgm.fr*

© Bernard Suard/MEFTL-MEDDE

Fibres végétales dans le bâtiment

Intégrer plus de 50 % de fibres végétales dans la fabrication de renforts de profils de menuiserie destinés au secteur du bâtiment, tel était le pari (réussi) de l'entreprise Innobat.

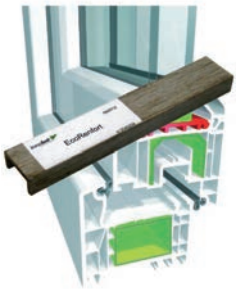

Le renfort isolant est constitué de 50 à 60 % de fibres végétales, intégrées à une matrice polyester.

01 RÉPONDRE À UNE ATTENTE FORTE DANS LE BÂTIMENT

À la tête de l'entreprise Innobat, Michel Maugenet est parti d'un triple constat : les clients du secteur du bâtiment sont demandeurs de produits plus respectueux de l'environnement ; par ailleurs, la réglementation s'avère de plus en plus exigeante en la matière ; enfin, les solutions présentes sur le marché ne répondent pas à ces demandes. *« En partenariat avec l'École des Mines d'Alès et l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, Innobat a mis au point un produit qui peut se substituer aux matériaux traditionnels (PVC et aluminium) dans la réalisation de renforts d'huisseries de fenêtres*, explique Alba Departe, ingénieur au service Bioressources de l'ADEME. *Il est capable de garantir des performances techniques équivalentes ou supérieures (rigidité, pouvoir isolant), tout en réduisant son impact environnemental. »*

02 INTÉGRER 60 % DE FIBRES VÉGÉTALES

Le projet de recherche BIOBAT a abouti au développement de quatre formes de renforts isolants, constitués d'un matériau innovant qui fait désormais l'objet d'un brevet international. *« Composé de 50 à 60 % de fibres végétales (en l'occurrence du lin) intégrées à une matrice polyester, ce matériau composite tient les performances techniques et environnementales annoncées. »*

03 DÉVELOPPER UN OUTIL INDUSTRIEL ADAPTÉ

Accompagné par l'ADEME dans le cadre de l'édition 2010 de l'appel à projets Bioressources Industries et Performance, BIOBAT a reçu de l'Agence un financement de 260 117 euros (sur les 498 378 euros du coût total du projet). *« Aujourd'hui, Innobat affine sa solution technique et développe le procédé industriel en partenariat avec l'entreprise DCP Pultrusion et l'École des Mines d'Alès afin, notamment, d'optimiser les coûts de production de ces renforts de profils de menuiserie. »* Pour l'aider dans sa démarche, l'ADEME soutient à hauteur de 175 608 euros un deuxième projet qui démarrera en janvier 2014, et prévu pour une durée de 18 mois. /

+ www.innobat.fr

@ *alba.departe@ademe.fr*

APR - APPELS À PROJETS /

Appel à candidatures
Programme Thèses de l'ADEME - édition 2014

Ce programme vise à renforcer les capacités de recherche au plan national sur les domaines d'intervention de l'Agence.

CLÔTURE : 1ER AVRIL 2014 À 14 H

Appel à projets de recherche
Intégration optimisée des énergies renouvelables et maîtrise de la demande d'électricité

Cet APR concerne l'amont de la chaîne d'innovation (connaissances nouvelles, recherche industrielle et développement expérimental).

CLÔTURE : 21 MARS 2014 À 12 H

AMI
Fermes pilotes hydroliennes

L'objectif de cet AMI est d'accompagner la réalisation de fermes pilotes hydroliennes en mer.

CLÔTURE : 25 AVRIL 2014

Transports ferroviaires - édition 2014

Cet AMI couvre les systèmes et matériels de transports ferroviaires à l'usage des personnes et des marchandises.

CLÔTURE : 1ER AVRIL 2015

Retrouvez tous les appels à projets sur *www.ademe.fr/appels-propositions*

@ Avec le Fil d'actu, suivez l'info par courriel. Inscription sur www.ademe.fr/ademe-et-vous-abonnement

31 919
projets français ont reçu le soutien du FEDER.
Source : Union européenne

23,3
milliards d'euros investis par l'Europe dans les Régions françaises de 2007 à 2013.
Source : Union européenne

63 523
projets ont été soutenus en France par le FSE.
Source : Union européenne

Programmes européens **2014-2020**

08 • CONTEXTE La programmation financière européenne offre de nombreuses possibilités de financement sur les priorités thématiques de l'ADEME. 10 • ACTIONS François Gréaume, de la direction internationale de l'ADEME, présente les actions de l'Agence pour soutenir les porteurs de projets. 12-13 • TERRAIN Les régions engagées pour la protection du climat, le projet européen d'éco-innovation MetalWater et les budgets européens en chiffres.

© Thierry Castillo/Spécifique

01

© Thierry Castillo/Spécifique

Favoriser l'essor de **projets novateurs**

La programmation financière 2014-2020 adoptée par le Parlement européen offre de nombreuses possibilités de financement sur les priorités thématiques de l'ADEME. Elle constitue aussi une formidable opportunité pour les porteurs de projets français.

01
L'Union européenne va pouvoir investir 960 milliards d'euros en privilégiant la croissance durable, l'emploi et la compétitivité.

Crise de confiance institutionnelle, crise de la dette publique, globalisation, pression migratoire, changement climatique et transition énergétique, développement durable et passage à une économie sobre en carbone… Les enjeux auxquels l'Europe doit faire face sont multiples. L'adoption, le 19 novembre 2013 par le Parlement européen, du Cadre financier pluriannuel (CFP) constitue une étape clé de la mise en œuvre d'une nouvelle politique stratégique pour l'Union. *« Grâce à ce vote, nous pouvons offrir un horizon de financement prévisible à quelque 200 millions de petites et moyennes entreprises européennes, à des millions de personnes, à une centaine de milliers de villes et de régions ainsi qu'à des milliers de laboratoires et d'universités »*, déclarait à cette occasion Janusz Lewandowski, Commissaire européen à la programmation financière et au budget. Plus précisément, *« ce budget va permettre à l'Union européenne d'investir jusqu'à 960 milliards d'euros en privilégiant la croissance durable, l'emploi et la compétitivité, conformément à la stratégie Europe 2020 »*, explique François Gréaume, chef du service Coordination géographique internationale à la direction internationale de l'ADEME.

DES PROGRAMMES POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'INNOVATION…

La politique régionale et de cohésion est l'un des programmes phare du nouveau Cadre financier pluriannuel. Elle sera appuyée

Repères

78,6
milliards d'euros pour le programme Horizon 2020 (R&D et Innovation).
Source : Union européenne

960
milliards d'euros programmés en engagements par le Cadre financier pluriannuel (2014-2020) de l'Europe.
Source : Union européenne

20%
de la programmation financière 2014-2020 consacrée au climat.
Source : Union européenne

par le Fonds européen de développement régional (FEDER), doté de 325 milliards d'euros, dont 14,3 milliards d'euros pour la France, désormais concentré sur le soutien aux priorités thématiques : compétitivité des PME, recherche et innovation, technologies de l'information et de la communication, transformation vers une économie à faible émission de CO_2, environnement, emploi et mobilité de la main-d'œuvre. *« À ces priorités s'ajoute une volonté de résultats et de performances qui encourage le développement de projets de qualité »,* souligne Philippe Masset, chef du service Programmes et Partenariats internationaux de l'Agence. À cet égard, le programme Horizon 2020 (H2020) s'affirme comme la pièce majeure du nouveau cadre de la politique européenne en matière de R&D et d'innovation. Doté d'un budget de 78,6 milliards d'euros, dont 5,9 milliards sur « Énergie propre, sûre et efficace » et 3,1 milliards sur « Climat, efficacité des ressources et matières premières » (environ 30% de hausse par rapport à la période précédente), H2020 se concentre sur des financements liés à l'excellence scientifique, à la primauté industrielle et aux défis sociétaux. Le programme vise avant tout à stimuler la recherche de haut niveau en Europe, à renforcer le pilotage par l'industrie dans le domaine de l'innovation, à faciliter un meilleur accès des PME aux capitaux et aux aides, et à réduire le décalage qui peut parfois exister entre la recherche et le marché. Les PME sont encore aux premières loges, avec le programme COSME (2 milliards d'euros), le premier programme de l'Union qui leur est spécialement dédié. Objectif : aider les PME à accéder aux marchés intérieurs et extérieurs de l'Union européenne. Comment ? En leur offrant notamment un accès plus aisé aux financements de projets pilotes, grâce à des mécanismes de garanties de prêts et de capital-risque, gages de compétitivité accrue, d'emplois et donc de croissance.

02
Lancé en octobre dernier, le portail *horizon2020.gouv.fr* est la vitrine française du programme européen Horizon 2020.

02

... ET EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Décliné en deux axes – protection de l'environnement et de la biodiversité, atténuation et adaptation au changement climatique –, LIFE 2014-2020 (3 milliards d'euros de budget contre 2,15 milliards sur la période précédente) soutiendra quant à lui des projets visant notamment l'intégration des objectifs européens dans les politiques nationales, leur mise en œuvre, mais aussi des actions de gouvernance, de sensibilisation et d'information. Nouveauté dans ce programme : les projets intégrés. Autrement dit, la possibilité de coordonner plusieurs fonds européens au service de stratégies environnementales à grande échelle. Une approche pragmatique qui s'incarne plus globalement dans l'adoption de règles de financement plus simple pour la programmation 2014-2020.

Dernière dimension : la politique extérieure de l'Union. À ce titre, les instruments européens d'assistance extérieure – Fonds européen de développement (FED, 26 milliards d'euros), Instrument de financement de la coopération au développement (ICD) – devront contribuer à renforcer l'engagement de l'Union européenne auprès de pays tiers sur des questions d'intérêt mondial (changement climatique, protection de l'environnement...) en concentrant son action sur l'aide aux populations en situation précaire. L'occasion de faire entendre plus fermement la voix de l'Europe sur la scène mondiale et de contribuer à l'atteinte des objectifs du millénaire de l'ONU. /

francois.greaume@ademe.fr

ZOOM SUR /

Accéder aux fonds européens

Les cofinancements européens sont le plus souvent octroyés aux bénéficiaires sous forme de subventions attribuées dans le cadre d'appels à projets. Ces derniers sont publiés au journal officiel de l'Union européenne, à dates régulières. Ils s'inscrivent dans les priorités thématiques préalablement définies dans les programmes de travail comme H2020, COSME ou LIFE, et imposent des partenariats transnationaux. Concernant le programme Horizon 2020, les appels à projets ont été lancés le 11 décembre et seront ouverts jusqu'à mars-juin 2014 selon la nature des thèmes.

sophie.loquen@ademe.fr
morgane.lassaux@ademe.fr

www.horizon2020.gouv.fr
www.europe-en-france.gouv.fr

François Gréaume / chef du service Coordination géographique internationale (SCGI) à la direction internationale de l'ADEME

"Anticiper les nouvelles politiques publiques"

François Gréaume présente les enjeux de la nouvelle programmation financière et les actions de l'Agence pour soutenir les porteurs de projets.

De quelle manière l'ADEME se mobilise-t-elle au niveau européen ?

François Gréaume : Être au fait des activités de l'Union pour anticiper les nouvelles politiques publiques et promouvoir l'approche française est un enjeu majeur pour l'ADEME. L'Agence intervient, sous mandat de ses tutelles, dans le processus de consultation et d'expertise préalable à l'élaboration des réglementations et des programmes européens. C'est dans cette phase préparatoire que nous pouvons mettre en avant des préoccupations françaises, tel que l'affichage environnemental des produits de consommation ou les certificats d'économies d'énergie. La France est particulièrement en avance sur ces sujets, ce qui nous permet de nous positionner comme expert technique. Enfin, le dernier aspect de la mission de l'ADEME est de faire en sorte que le maximum d'acteurs français puissent bénéficier des crédits européens.

Qui sont les partenaires privilégiés de l'Agence à Bruxelles ?

F. G. : Le budget européen reste axé sur quatre grands piliers : politique régionale et de cohésion, politique agricole, politique de soutien à la recherche et l'innovation, aux entreprises, à l'environnement et enfin politique extérieure de l'Union. Les thématiques de l'ADEME s'inscrivent dans les priorités des différents programmes liés à ces quatre piliers. L'Agence est ainsi sollicitée par les directions générales de la Commission, et contribue dans le cadre de groupes d'experts thématiques, de comités de programmes sur demande de ses tutelles ou de la représentation permanente. Par ailleurs, l'Agence entretient des contacts étroits avec les bureaux régionaux, des groupements professionnels ou encore certaines organisations non gouvernementales.

Quels sont les changements majeurs issus de la nouvelle programmation 2014-2020 ?

F. G. : Ces programmes sont dans la continuité du précédent Cadre financier pluriannuel avec, cependant, des évolutions. Sur la politique régionale, par exemple, l'efficacité du financement sera évaluée à l'aune des objectifs fixés dans les contrats de partenariats entre la Commission européenne et les États membres. Les régions françaises bénéficieront de crédits FEDER moins importants que pour la période précédente. Pour l'ensemble des programmes, on assiste à une concentration des crédits sur certaines thématiques, comme le passage à une Europe à faible intensité carbone. Ainsi, au moins 20 % de l'ensemble du budget de l'Union européenne seront consacrés à des projets et des politiques liés au climat.

Comment cette nouvelle programmation va-t-elle influer sur les porteurs de projets ?

F. G. : Le budget 2014-2020 et les programmes de soutien associés sont plus fortement orientés sur les résultats et la performance. Autrement dit, les projets doivent concrètement aboutir à de la recherche « commercialisable », qui doit renforcer le positionnement

Aller plus loin

PUBLICATIONS /

→ **Les territoires français au regard de la stratégie Europe 2020**

SITES /

→ **www.fse.gouv.fr :** *site officiel du Fonds social européen (FSE) en France*

→ **www.horizon2020.gouv.fr :** *portail français Horizon 2020*

→ **www.partenariat20142020.fr :** *site du partenariat État-Région*

→ **www.europe-en-france.gouv.fr :** *portail des Fonds européens*

→ **www.ec.europa.eu/enterprise/initiatives/cosme :** *présentation du programme COSME (en anglais)*

→ **www.ewwr.eu/fr/programme-life :** *présentation du programme LIFE+*

→ **www.ec.europa.eu/environment/life :** *site du programme LIFE (en anglais)*

→ **www.managenergy.net :** *site regroupant des outils de la Commission européenne sur l'énergie*

→ **www.touteleurope.eu :** *approche synthétique de l'Union européenne par thématique*

MANIFESTATIONS /

→ **Semaine européenne des déchets :** *vise à promouvoir les actions durables de prévention des déchets à travers l'Europe – prochaine édition en octobre 2014 – www.serd.ademe.fr*

→ **Semaine européenne de la mobilité :** *campagne organisée chaque année du 16 au 22 septembre pour encourager les autorités locales européennes à promouvoir des moyens de transport durables, en invitant leurs citoyens à utiliser des alternatives à la voiture* – www.mobilityweek.eu

→ **Semaine verte européenne :** *la plus grande conférence annuelle sur la politique environnementale européenne – prochaine édition en mai 2014, à Bruxelles (Belgique)* – www.ec.europa.eu/environment/greenweek

→ **Semaine européenne de l'énergie durable :** *initiative visant à soutenir les objectifs 20-20-20 fixés par l'Union européenne – prochaine édition du 23 au 27 juin 2014* – www.eusew.eu

© Emmanuel Fradin

« L'ADEME a pour vocation d'orienter les porteurs de projets français sur le bon point d'entrée. »
François Gréaume

de l'Europe, en particulier sur les thématiques de l'environnement et de l'énergie. Il s'agit donc d'une approche plus opérationnelle, tournée vers le marché. Simultanément, les règles de financement vont être rendues plus simples, plus faciles à comprendre pour les bénéficiaires. Les 120 mesures de simplification qui vont être mises en place se traduisent pour le programme COSME par une approche « dématérialisée » de la soumission des projets et des comptes rendus informatiques et, pour le programme Horizon 2020 (H2020), par un ensemble de règles unifiées applicables à tous les financements de la recherche et de l'innovation.

Quelles actions l'ADEME met-elle en place, concrètement, pour soutenir les porteurs de projets ?

F. G. : Le bureau de l'ADEME à Bruxelles assure une veille générale et se tient à la disposition des opérateurs pour un premier niveau d'orientation vers les services de la Commission, les relais internes et la formation de partenariats. C'est par ailleurs notre rôle de Point de contact national, mandaté par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un de nos ministères de tutelle, d'animer la communauté scientifique et technique et le monde industriel pour faciliter leur accès aux financements européens dans le cadre des différents programmes. En outre, l'ADEME participe à des ERANET* sur neuf thématiques, des projets de mise en réseau entre bailleurs de la R&D au niveau européen. Le financement conjoint entre États membres et la Commission européenne conduit à un effet levier, facilitant ainsi l'accès des acteurs de la recherche française aux financements de H2020. La complémentarité des fonds de recherche et d'innovation (H2020) et des fonds structurels (FEDER-FSE) apportera un effet levier dans le cadre des « stratégies régionales de spécialisations intelligentes », suivi par les directions régionales de l'Agence. Nous avons pour vocation d'apporter de l'information et d'orienter les porteurs de projets français – industriels, associations, collectivités, centres de recherches… –, sur le bon point d'entrée. /

* Réseau d'agences de financement et d'organismes de recherche

francois.greaume@ademe.fr

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES /

Comment s'informer sur le programme Horizon 2020 ?

Le portail *www.horizon2020.gouv.fr* rassemble toute l'information et l'actualité générale sur les thématiques de recherche et les opportunités de financements offertes par le programme, pour faciliter la participation des scientifiques et des industriels français. Pour les thématiques « Énergie propre, sûre et efficace » et « Climat, efficacité des ressources et matières premières » de H2020, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en liaison avec la Commission européenne, a désigné l'ADEME comme Point de contact national (PCN). /

Quelles sont les missions du Point de contact national ?

Elles s'articulent autour de trois axes clés : informer et sensibiliser sur les opportunités de financement relatives à Horizon 2020 ; aider, conseiller et former aux modalités de fonctionnement du programme ; signaler l'existence et orienter vers d'autres sources de financement (européens et nationaux). Ceci passe par des réunions d'information générale, puis des réunions thématiques et ensuite des ateliers d'écriture pour formaliser le projet et accompagner la rédaction dans les termes attendus par l'Europe, pour que le projet soit acceptable et recevable. En d'autres termes, il s'agit de faire se rencontrer projets et objectifs européens ! /

sophie.loquen@ademe.fr

Les régions engagées pour la protection du climat

Le projet européen ClimactRegions vise à renforcer la capacité régionale à développer et mettre en œuvre des politiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Exemple avec la Région Rhône-Alpes.

Les collectivités régionales et locales européennes sont responsables de 15 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en Europe et ont une influence directe sur au moins 50 % de l'ensemble des émissions. Conscient de ces impacts, le conseil régional Rhône-Alpes s'est engagé dans un projet novateur : ClimactRegions. Objectif : *« Renforcer la capacité régionale à développer et mettre en œuvre des politiques dédiées à la réduction des émissions de GES »*, explique Patrick Biard, chargé de mission auprès de l'agence Rhônalpénergie-environnement, qui accompagne le conseil régional. Le projet a été mené en partenariat avec de multiples acteurs européens dont la FEDARENE (Fédération européenne des régions et agences pour l'énergie et l'environnement). Il a reçu le soutien du FEDER *via* Interreg IVC, le programme européen de coopération transfrontalière. *« Ce projet est innovant à deux titres*, souligne Patrick Biard. *L'observation des émissions de GES au niveau régional et le transfert d'expériences européennes en matière de politiques régionales d'atténuation des changements climatiques. »* L'action phare du projet a été la création du réseau ENERGee-Watch (Réseau européen des observatoires régionaux de l'énergie et des gaz à effet de serre), regroupant une trentaine de structures en charge de l'observation des émissions de GES au niveau régional. /

www.climactregions.eu
www.energee-watch.eu
www.raee.org

contact@climactregions.eu

« Une véritable rampe de lancement »

Le projet européen d'éco-innovation MetalWater, coordonné par la PME française TMW Technologies, a permis de développer une nouvelle technologie pour réduire le coût de traitement des eaux usées issues des interventions sur surfaces métalliques.

© TMW Technologies

Thierry Satgé /
directeur général
de TMW Technologies

En quoi le projet de recherche européen MetalWater vous a-t-il aidé ?
Thierry Satgé : MetalWater a permis de démontrer que la technologie MHD que nous avons développée et brevetée est novatrice et permet de réduire les déchets liquides et dangereux générés par les process de traitement de surface des pièces métalliques. MetalWater, projet que nous avons coordonné, nous a aussi permis de mettre en place deux unités de démonstration *in situ*, un enjeu important sachant que les industriels de ce secteur ne disposent généralement pas de solutions en interne sur cette question.

Quels sont les avantages de votre projet ?
T. S. : Ils sont environnementaux et économiques. Après la phase d'évaporation des effluents de process, le procédé Ecostill permet en effet d'obtenir une eau pure qui peut être réinjectée dans le circuit industriel, engendrant ainsi une moindre ponction sur les ressources naturelles. De plus, le traitement des eaux usées sur site élimine les coûts de transports et réduit *de facto* les émissions de CO_2.

Quels financements avez-vous obtenus ?
T. S. : MetalWater est soutenu par l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI), qui dépend de la Commission européenne et dont l'ADEME est le Point de contact national en France. Nous avons ainsi pu bénéficier d'un financement à hauteur de 50 % des montants engagés par les cinq partenaires du projet, dont Spi Aero en France et Almit en Grande-Bretagne, chez qui cette solution est déployée à l'échelle industrielle. Ce programme est une véritable rampe de lancement pour nous, avec quatre commandes reçues fin 2013. /

www.metalwater.eu/technologie-ecostill
www.tmw-technologies.com

Les budgets européens en chiffres

Éligibilité des régions aux fonds structurels FEDER et FSE

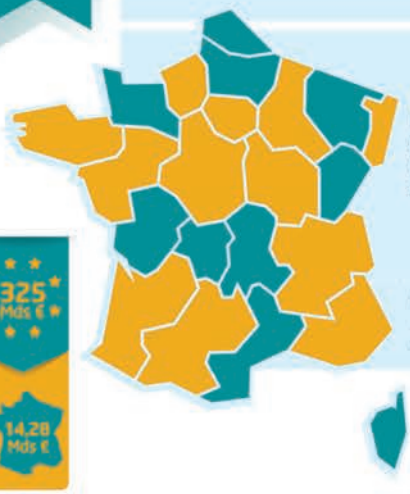

Objectifs	Cibles	Fonds
Investissement dans la croissance et l'emploi	Régions les moins développées + RUP PIB < 75 %	FEDER FSE
	Régions en transition 75 % < PIB < 90 %	FEDER FSE
	Régions les plus développées PIB > 90 %	FEDER FSE
Coopération territoriale européenne	Toutes les régions	FEDER

Répartition du budget d'Horizon 2020

78,6 milliards en euros courants

Dont, sur les thématiques ADEME :

3,081 milliards d'euros sur le pilier Climat, environnement, utilisation efficace des ressources

5,931 milliards d'euros sur énergie sûre, propre et efficace

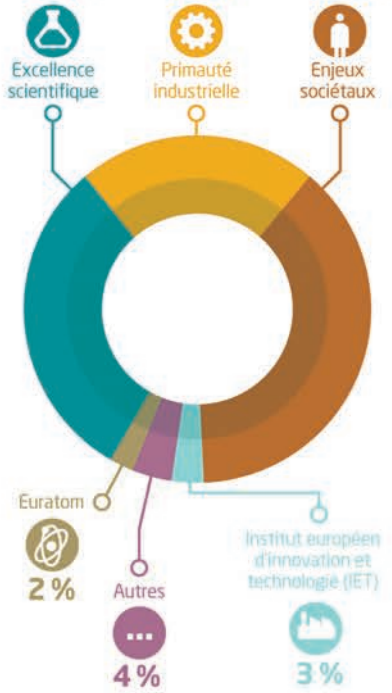

Le budget global européen 2014-2020

Comment se répartissent les budgets sur les priorités politiques de l'UE

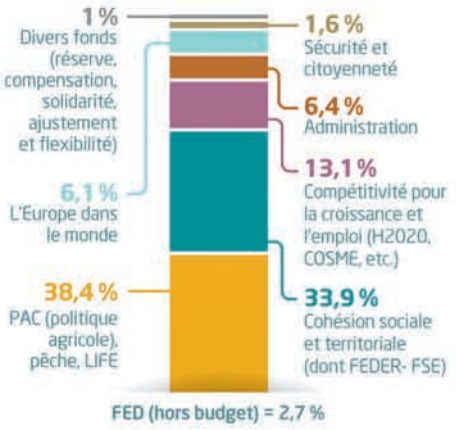

Répartition budgétaire de l'allocation attribuée à la France dans le cadre de la politique de cohésion

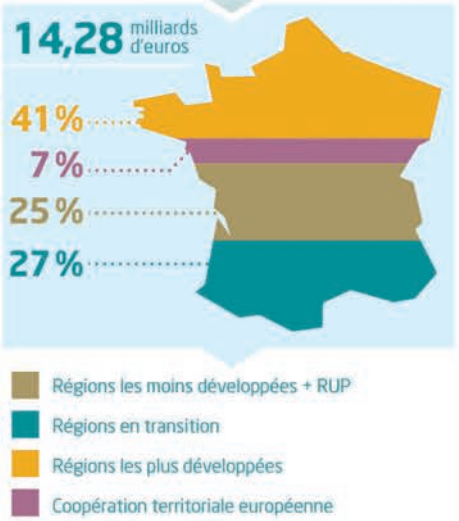

© Virabian/KOT

Éco-rénovation

3 000 euros

Deux nouvelles primes de 1 350 et 3 000 euros (selon la situation du ménage) ainsi qu'un accompagnement personnalisé facilitent les travaux d'éco-rénovation : changement de chaudière, pose de doubles vitrages, isolation de la toiture et des murs… L'éco-rénovation allège la facture énergétique dès la première année et valorise un logement.

Source : renovation-info-service.gouv.fr

Effet de serre

Un tiers

des importations françaises de vêtements en 2012 proviennent de Chine, et le taux d'importation dans ce secteur est sensiblement supérieur à 50 % (pour un montant de 16 milliards d'euros). Le transport de ces textiles d'habillement a pour conséquence consommation de pétrole et production de gaz à effet de serre.

Source : IFM/Douanes

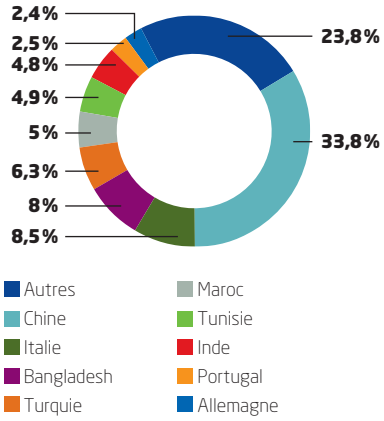

Primequal

275 actions

de recherche soutenues depuis la création du programme en 1995, pour un montant d'environ 20 millions d'euros.

Source : Recueil des résumés des travaux de recherche menés dans le cadre du programme Primequal, *ADEME*

1 milliard

d'euros a été perçu par les éco-organismes au titre de la Responsabilité élargie du producteur.

Avec les recettes issues du recyclage et de la valorisation, les éco-contributions permettent de financer les frais de collecte, de transport et de traitement des produits usagés, et plus largement les frais de gestion et de communication. Pour cette année 2012, plus de 60 % des contributions ont été directement reversées aux collectivités territoriales, plus ou moins impliquées selon les filières : pour les emballages ménagers ou le papier, elles collectent et trient ; dans les cas des piles et accumulateurs, elles n'interviennent pas. En 2015, ce montant devrait atteindre 1,4 milliard.

Source : État des lieux des filières à responsabilité élargie du producteur, Panorama 2012, *ADEME*

Déchets

160 tours Eiffel

soit 1,6 million de tonnes : c'est le poids des 609 millions d'équipements électriques et électroniques mis sur le marché français en 2012. Les équipements ménagers représentent 90 % et sont en baisse de 7 % par rapport à 2011 (effets de la crise) ; les équipements professionnels sont en hausse de 11 %. Pour cette même année, 470 556 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ont été collectées (ce qui porte à 2,26 millions de tonnes le total de DEEE collectés depuis 2006). Et 463 588 tonnes ont été déclarées traitées, avec une part de recyclage s'élevant à 77 % des déchets collectés, soit un dépassement des objectifs européens. Ces tonnages sont sous-estimés car ils correspondent aux quantités traitées à la demande des producteurs et éco-organismes enregistrés au Registre DEEE ; or les centres de traitement prennent également en charge les DEEE professionnels gérés par les utilisateurs ou ceux mis sur le marché avant 2005, non soumis à déclaration. /

Source : ADEME, Équipements électriques et électroniques, Données 2012

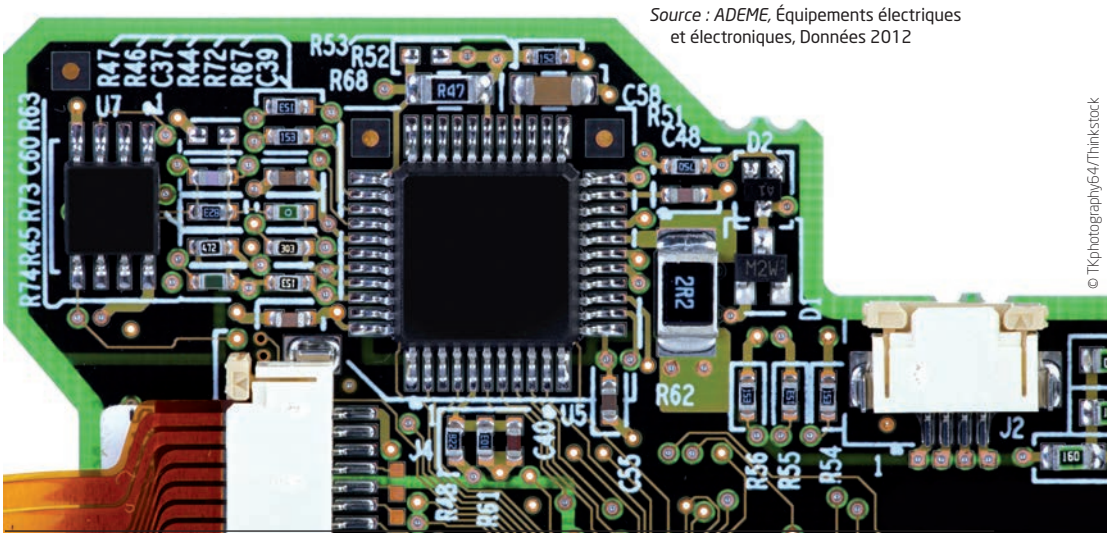

© TKphotography64/Thinkstock

TAUX DE RECYCLAGE EN FRANCE ET EN EUROPE
Données 2010

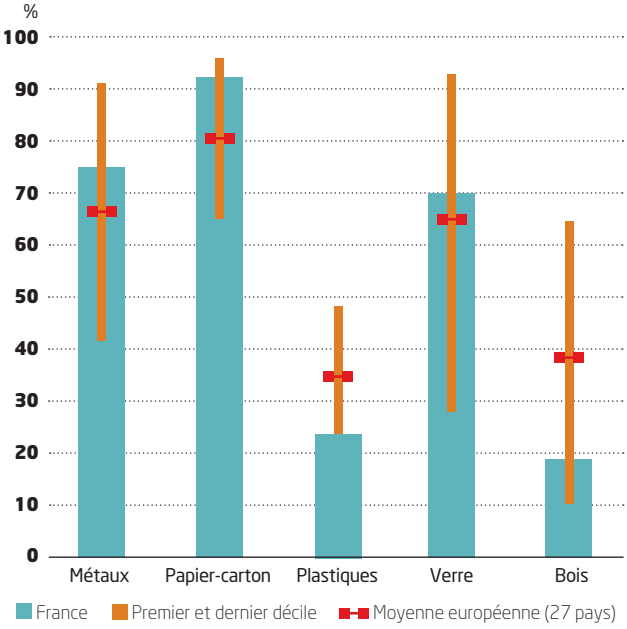

Recyclage

61 %

c'est le taux de recyclage

des emballages industriels, commerciaux et ménagers tous matériaux en France. La moyenne européenne (27 pays en 2010) est de 63 %, ce qui classe l'Hexagone au 9e rang parmi les 12 pays de l'Union ayant obligation d'atteindre l'objectif de recyclage de 2008 (55 %). La comparaison par matériau montre que le pays est très bien placé (6e place) en ce qui concerne le papier-carton, et au-dessus de la moyenne pour les métaux et le verre. Pour le plastique, la France occupe la 25e position. Les importantes variations entre pays sont notamment liées aux conditions de prise en compte pour les métaux de la récupération sur mâchefers, pour le verre de la réutilisation et pour le bois de la comptabilisation de la réutilisation et de la valorisation des plaquettes en chaufferie. /

Source : Emballages industriels, commerciaux et ménagers, Données 2011, *ADEME*

Énergie

50 % des gisements d'économies d'énergie

dans les procédés industriels se situent dans le développement de technologies de rupture. En 2011, la consommation finale énergétique en France était de 155,6 Mtep, dont 32,8 Mtep (21,1 %) dans l'industrie. Cette consommation se partage entre les utilités (fluides nécessaires aux procédés : moteurs, air comprimé, froid...) et, pour la plus grande part, les procédés (ensemble des modes de fabrication des produits). Le développement de technologies de rupture, d'équipements spécifiques ou l'optimisation des flux énergétiques sont les clés pour réduire la consommation énergétique industrielle. /

Source : Ceren/ADEME

GISEMENTS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

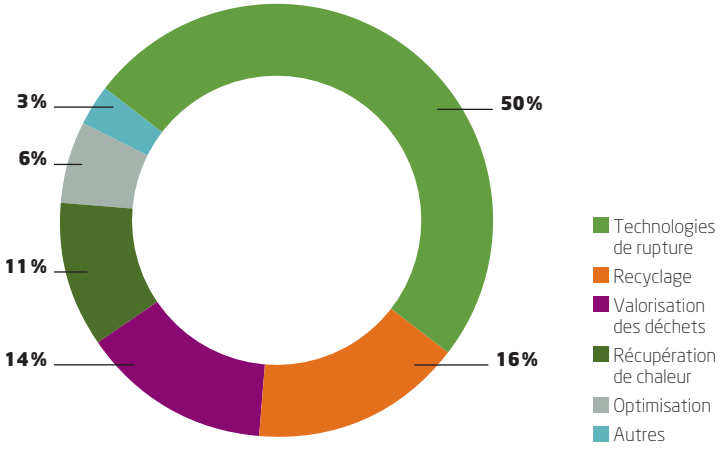

© Azaze1 l/Thinkstock

Écomobilité

70 %

des élèves du 1er degré (maternelle et élémentaire) se rendent à l'école en voiture alors qu'ils habitent à moins de 1 500 mètres ! En ville, pendant le premier kilomètre, une voiture surconsomme 45 % de carburant, multipliant ses émissions de polluants. En France, le secteur des transports est le premier émetteur de dioxyde de carbone. Fort de ces constats, l'ADEME encourage les plans de déplacements des établissements scolaires (PDES). Cette démarche, portée par les établissements scolaires, vise à repenser le trajet de manière sûre, bénéfique pour la santé et respectueuse de l'environnement. Les actions envisagées sont le bus pédestre ou cycliste, le covoiturage ou le transport collectif, l'éducation des enfants à la mobilité et les aménagements de voirie. /

Source : ADEME

Publications

Offre ADEME aux collectivités

Depuis de nombreuses années, l'ADEME et ses directions régionales multiplient les partenariats afin d'aider les collectivités territoriales à développer des démarches innovantes et ambitieuses de gestion économe des ressources naturelles, d'aménagement responsable et de réduction des gaz à effet de serre. Cette plaquette présente l'offre dédiée de l'Agence dans chacun de ses domaines de compétence. /

Réf. 7893 - Téléchargeable gratuitement

www.ademe.fr/publications

Filières REP – les synthèses des données 2012

L'ADEME dresse un état des lieux des filières à responsabilité élargie du producteur (REP). /

• Les filières à responsabilité élargie du producteur, Panorama 2012 (réf. 7922) • Activités de soins à risques infectieux des patients en autotraitement (réf. 7904) • Équipements électriques et électroniques (réf. 7909) • Fluides frigorigènes fluorés (réf. 7911) • Lubrifiants (réf. 7913) • Médicaments (réf. 7915) • Piles et accumulateurs (réf. 7917) • Pneumatiques (réf. 7919) • Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (réf. 7921)

Téléchargeables gratuitement

www.ademe.fr/presse

Retrouvez en ligne toutes les publications payantes ADEME sur la Librairie Eyrolles : *www.eyrolles.com*

À LIRE SUR LE SITE ADEME&VOUS

Rendez-vous sur le portail ADEME & VOUS ! Accessible à partir du site *www.ademe.fr*, ou à l'adresse ***www.ademe-et-vous.ademe.fr***, il vous présente la version en ligne du magazine *ADEME & VOUS*, le *Fil d'actu*, la *Lettre internationale*, les lettres *Recherche* et *Stratégie & études*.

***ADEME & VOUS RECHERCHE* N°5**

Cette nouvelle édition de la publication de l'ADEME destinée à tous les acteurs de la recherche – publique comme privée – aborde notamment les actions de l'Agence en faveur des projets de recherche pour la santé et l'environnement.

***STRATÉGIE & ÉTUDES* N°38**

Cette publication s'adresse aux décideurs du monde de l'environnement et de l'énergie. Ce numéro fait le point sur la sensibilisation des ménages face à des pratiques en mutation dans le domaine de l'environnement.

Abonnez-vous au Fil d'actu, www.ademe.fr/ademe-et-vous-abonnement

FORMATIONS /

CEP Module 1 : prise de poste

Ce module vise à fournir aux conseillers en énergie partagés prenant leurs fonctions une vision opérationnelle de leur métier, du contexte et des jeux d'acteurs dans lesquels ils vont opérer.

5 AU 6 FÉVRIER, PARIS - GRATUIT

CEP : accompagner la réalisation d'un audit énergétique dans le bâtiment

Ce module (cycle perfectionnement), vise à fournir aux conseillers en énergie partagés (CEP) les éléments de connaissance pour assister les collectivités dans la réalisation d'un audit énergétique bâtiment de qualité.

17 MARS AU 1ER AVRIL, PARIS - GRATUIT

Prévention des déchets & collectivité pour les BE : module de perfectionnement

Professionnaliser les bureaux d'études en vue d'accompagner les collectivités désireuses de s'engager ou déjà engagées dans la mise en place d'une politique territoriale de prévention des déchets.

25 MARS, PARIS - 500 € NET

Renseignements par mail : *inscription.formation@ademe.fr*
Retrouvez toute l'offre de formation de l'ADEME sur *www.ademe.fr/formations*

Exemples à suivre

Pour en savoir plus sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'efficacité énergétique et de l'environnement, consultez les exemples à suivre soutenus ou accompagnés par l'ADEME sur *www.ademe.fr/EAS*

ADEME&VOUS /
20, avenue de Grésillé
BP 90406
49004 Angers Cedex 01
Tél. 02 41 20 41 20

Directrice de la publication : Valérie Martin /
Rédactrice en chef : Catherine Séguin-Jacques /
Photos de couverture : © Thierry Castillo/Spécifique /
Vignette dossier : © Archiwiz - Fotolia.com /
Conception et réalisation : SPÉCIFIQUE *www.specifique.com*
Réf. 7788 - février 2014 /
ISSN 1957-1992 (imprimé) - ISSN 1955-2742 (en ligne)
Imprimé par Imprimerie Vincent sur papier Reprint 40% pâte FSC / 60% pâte recyclée, avec des encres végétales. /
Abonnement : *www.ademe.fr/ademe-et-vous-abonnement*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie